



MARATHON DES GORGES DE L'ARDÈCHE 2025

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation sera considérée comme définitive seulement après réception des 2 exemplaires signés (conditions de réservation, contrat de location) et encaissement des arrhes.
- La livraison du bateau se fera au Pont d'Arc ou à Vallon Pont d'Arc.
- Toute location non décommandée 40 jours à l'avance sera considérée comme effective et due dans sa totalité.
- Tout engagement ne pourra être modifié, réduit ou annulé, pour aucune cause que ce soit (météorologie, pollution de la rivière, niveau bas des eaux, annulation de la clientèle...), sauf en cas d'annulation du marathon, d'interdiction ou d'impossibilité totale de location.

TARIF Unitaire T.T.C. pour la location

KRAFT : 480 € TTC

CANADIER 5W : 340 € TTC

KAYAK biplace : 90 € TTC

KAYAK monoplace : 55 € TTC

Combinaisons néoprène : 12,00 € / pièce

*Le tarif comprend la location du bateau équipé de gilets, casques, pagaies, bidons.
Le retour des personnes à Vallon n'est pas compris, mais possible sur demande.*

Arrhes

40% d'arrhes à la réservation.

Montant à joindre au contrat de location par chèque à l'ordre de CANOËS SERVICE.

Solde

À régler la veille à Canoë Service à Vallon Pont d'Arc.

Conditions

Savoir nager correctement, s'immerger et avoir plus de 7 ans.

Le loueur	Le locataire
Canoës Service Jean-Pierre MONTEIX	<u>Nom</u> : <u>Prénom</u> :
	<u>Adresse</u> :
	<u>Signature</u> (précédée de la mention "lu et approuvé") :

CANOES SERVICE

107 Passage François Lecler - 07150 Vallon Pont d'Arc -

Tél. : +33 (0)4 75 88 07 34 - canoeservice@ardeche-canoee.com

Siret 340 185 099 00066 - APE 9329Z Etab.sport 007 00ET 0009



MARATHON DES GORGES DE L'ARDÈCHE 2025

CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL

Pour la mise à disposition du matériel suivant :

Matériel	Quantité
Embarcations du type Kayak biplace ou monoplace	
Pagaies doubles	
Pagaies simples	
Aide à la flottabilité	
Conteneurs 55 L	
Casques	

Assurance, engagement et déclaration administrative à la charge du locataire.

Pour les canoës 4 et 9 places :

Ils devront être barrés par un barreur qualifié (BECK ou équivalent),
uniquement dans le cadre de la législation en vigueur dans les Gorges de l'Ardèche.

Mise à l'eau et mise à terre par portage.

Le locataire n'est pas autorisé à :

- Apporter des modifications au bateau,
- Apposer sa publicité ou des autocollants sur le bateau,
- Enlever nos publicités (CANOËS SERVICE).

① LE LOCATAIRE DECLARE QUE TOUS LES PARTICIPANTS SONT MAJEURS, SAVENT NAGER AU MOINS 25 M ET PEUVENT S'IMMERGER.

Le loueur	Le locataire
Canoës Service Jean-Pierre MONTEIX	<i>Nom :</i> <i>Prénom :</i>
	<i>Adresse :</i>
	<i>Signature</i> (précédée de la mention "lu et approuvé") :

Pour l'inscription au Marathon :

- Utilisez le lien <http://www.marathon-ardeche.com>
ou
- Contactez le club Vallon Plein Air Canoë Kayak
Tél : 04 75 37 12 94 - Fax : 04 75 88 07 07

CANOES SERVICE

107 Passage François Lecler - 07150 Vallon Pont d'Arc -
Tél. : +33 (0)4 75 88 07 34 - canoeservice@ardeche-canoë.com
Siret 340 185 099 00066 - APE 9329Z Etab.sport 007 00ET 0009